

## L'entreprise stocke des copies d'enregistrements musicaux protégés sur ses ordinateurs et les transmet à des tiers sur les réseaux numériques

### Une histoire parmi d'autres...

*C. Crochet copie des enregistrements musicaux du commerce sur un ordinateur qui appartient à l'entreprise dans laquelle il est salarié. Il transmet à des tiers des fichiers .MP3 reproduisant ces enregistrements notamment sur Internet à partir du serveur de l'entreprise. Il distribue également auprès de ses collègues des copies sur CD-R de ces mêmes enregistrements. Le serveur de l'entreprise KRAOK est piraté. L'entreprise héberge à son insu des enregistrements musicaux protégés encodés au format .MP3. Ces fichiers sont accessibles en téléchargement sur Internet.*

### Dans quelle situation je me trouve ?

- Si je copie, sans autorisation préalable, des fichiers musicaux reproduisant des enregistrements protégés au titre des droits voisins des producteurs de phonogrammes et que je les mets à disposition du public ou que je les transmets à des tiers via le réseau d'entreprise, Intranet ou Internet, je me trouve dans l'illégalité.
- De même, si je copie sur CD-R et que je distribue auprès de tiers un enregistrement musical protégé sans autorisation, je commets un acte de contrefaçon qui sera sanctionné en cas de procédure.
- Je peux faire une copie d'un enregistrement musical protégé uniquement pour mon usage strictement personnel.

### Que dois je faire ?

- Je donne des consignes précises et écrites aux employés sur la nécessité de demander une autorisation avant de copier et de transmettre à des tiers ou de mettre à disposition un quelconque enregistrement musical protégé par des droits voisins et des droits d'auteur sur les ordinateurs ou le serveur de l'entreprise.
- J'informe le personnel de mon entreprise sur les risques de poursuites civiles ou pénales que les employés encourent ou font encourir à leur entreprise. Je précise que cette règle s'applique à tous les types d'œuvres ou d'enregistrements protégés, y compris la musique, les films, les logiciels.
- Tous les six mois, je fais un audit de mon système informatique pour vérifier sa conformité avec la loi (absence de copies à des fins de transmission ou de mise à disposition de fichiers protégés). Pour cela, je fais un inventaire des disques durs installés sur chaque ordinateur et/ou du serveur

de l'entreprise. Les fichiers musicaux sont généralement enregistrés sur les ordinateurs avec une extension de type .MP3, .wma ou .wav. Un enregistrement musical compressé typique représente 3,5 megaoctets et se trouve fréquemment dans un répertoire intitulé /ma musique ou/partagé.

- Je détruis les fichiers musicaux illicites ou je m'adresse au détenteur des droits pour obtenir l'autorisation requise par la loi. Les enregistrements commerciaux de musique sont rarement cédés en licence aux fins de copies multiples en entreprises, de transmission à des tiers ou de mise à disposition sur le réseau Intranet ou sur Internet, sauf dans le cadre de services musicaux reconnus et légaux ou lorsqu'un contrat a été conclu avec le détenteur des droits voisins et des droits d'auteur. L'exception de copie privée ne s'applique pas à la transmission à des tiers ou la mise à disposition du public de copies d'enregistrements musicaux protégés.
- Je prends des précautions de sécurité pour réduire le risque de transmission et de mise à disposition de tiers de copies illicites d'enregistrements musicaux protégés.

Parmi celles-ci figurent :

- La configuration du pare-feu Internet ("firewall") de l'entreprise de manière à filtrer les fichiers et les services illicites.
- Le scannage des ports : certaines applications logicielles détectent les tentatives d'utilisation ou d'affiliation à un service de transfert de fichier *peer to peer*, source d'une grande quantité de fichiers musicaux illicites.
- La mise en place de systèmes anti-virus permettant de détecter les fichiers indésirables contenant des logiciels espions. L'utilisation de certains logiciels du commerce permettent d'établir un inventaire en continu des applications et des fichiers installés.